

MFR

CULTIVONS LES RÉUSSITES

**APPRENTI(E),
UN(E) SALARIÉ(E)
À PART ENTIÈRE**

Les MFR-CFA
Normandie

35
sites

1200
apprenti(e)s

11 secteurs de
formation

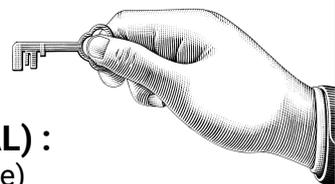


L'APPRENTISSAGE, C'EST QUOI ?

- Un contrat de travail
- Un temps partagé entre l'Entreprise et le CFA-MFR
- Pour les jeunes de 16 à 29 ans
- Une durée de contrat de 6 mois à 3 ans
- Une formation 100% financée par l'OPCO de l'entreprise d'accueil
- CAP - BAC PRO - BTS - Licences Professionnelles - C.S et Titres Professionnels



POUR L'APPRENTI(E)



LA RÉMUNÉRATION DES APPRENTI(E)S EN % DU SMIC (MINIMUM LÉGAL) :

SMIC BRUT AU 01/05/2022 = 10,88€/heure, soit 1650,17€ pour 151,67h (35h/semaine)

ÂGE	1 ^{ère} ANNÉE		2 ^{ème} ANNÉE		3 ^{ème} ANNÉE	
	% mois	Montant €	% mois	Montant €	% mois	Montant €
Moins de 18 ans	27%	445,55€	39%	643,57€	55%	907,59€
De 18 à 20 ans	43%	709,57€	51%	841,59€	67%	1105,61€
De 21 à 25 ans	53%	874,59€	61%	1006,60€	78%	1287,13€
+ de 26 ans	100%	1650,17€	100%	1650,17€	100%	1650,17€

L'apprenti(e) reste exonéré(e) de charges salariales jusqu'à un salaire de 79% du SMIC.

- Pourcentage du salaire minimum de croissance ou, s'il est supérieur, du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé.
- En cas de contrats successifs, la rémunération ne peut être inférieure à celle du contrat précédent.
- En cas de préparation d'un diplôme connexe (1 an), la rémunération est supérieure de 15 points à celle de l'année précédente.

POUR L'EMPLOYEUR

pour les entreprises privées de - de 250 salariés

UNE AIDE EXCEPTIONNELLE A L'EMBAUCHE

Pour l'embauche d'un(e) apprenti(e), entre le 1er juillet 2020 et le 31 décembre 2022, qui prépare un diplôme ou un titre professionnel de niveau 7 maximum.

1 nouveau contrat = 1 aide

MONTANT DE L'AIDE EXCEPTIONNELLE

Apprenti(e) de -18 ans → 5000€

Apprenti(e) de +18 ans → 8000€

Toutes les informations sont disponibles auprès de votre OPCO ainsi que dans l'espace mis à disposition de l'employeur sur le portail Sylae (www.sylae.asp-public.fr) pendant toute la durée du contrat.



Une aide spécifique possible pour

- l'hébergement et la restauration (si services proposés par la MFR) ;
- les frais du premier équipement professionnel ;
- les frais liés à la mobilité internationale.

Une aide pour le financement du permis de conduire



Tout apprenti(e) d'au moins 18 ans engagé(e) dans la préparation des épreuves du permis de conduire (véhicule permis B) peut obtenir une aide fixée à 500 euros.

Renseignez-vous auprès de votre MFR/CFA ou sur le site www.apprentissage.gouv.fr